

Monsieur le Président,

Baisse de la croissance, hausse du déficit, les mauvais chiffres s'enchaînent. Le « quoi qu'il en coûte » est encore dans les esprits, mais nous assistons au retour du discours sur l'austérité et la rigueur. 10 milliards d'économie à trouver cette année, 50 milliards entre 2025 et 2027, promesse d'un retour sous la barre des 3 % de déficit. Pour le gouvernement, il faut toujours réduire les dépenses, avec toujours les mêmes cibles : les chômeurs qui « coûtent trop cher », l'Administration qui n'est « pas efficace » et complique la vie des « honnêtes gens ».

Le populisme et la démagogie ne sont pas l'apanage des extrêmes.

Évidemment, dans le même temps, les mêmes nous rappellent le très haut niveau de prélèvement obligatoire dans notre pays. Pas question, donc, d'augmenter les impôts et encore moins d'en créer. Et pourtant :

- imposer les super-profits rapporterait 10 à 20 milliards d'euros de recettes fiscales ;
- une taxe de 1 % sur les dividendes rapporterait environ 1 milliard d'euros ;
- instaurer une taxation unitaire contre l'évasion fiscale (imposer les grands groupes là où ils exercent une activité réelle), rapporterait environ 18 milliards d'euros ;
- restaurer un véritable Impôt Sur la Fortune rapporterait 10 milliards d'euros ;
- mieux imposer la transmission des gros patrimoines rapporterait 5 à 10 milliards d'euros ;
- réviser les niches fiscales qui représentent 94,2 milliards de manque à gagner en 2022 ; avec les niches spécifiques pour les grands groupes et les niches sociales, ce chiffre atteint près 200 milliards d'euros de dépenses fiscales dont l'utilité est rarement démontrée ;
- rendre la fiscalité plus progressive par une juste imposition des revenus financiers (suppression du prélèvement forfaitaire unique) pour environ 2 milliards d'euros avec la création de nouvelles tranches d'imposition .

Au lieu de compter sur un ruissellement qui n'existe pas, il est grand temps d'aller chercher l'argent là où il est. Et, pour cela, la DGFIP doit encore et toujours être au cœur de la République. Nous devons avoir les moyens matériels et humains pour accomplir nos missions, sans faux-semblant.

Gabriel Attal, Premier Ministre et ancien ministre délégué chargé des Comptes Publics, et Thomas Cazenave, actuel ministre délégué chargé des Comptes Publics, ont présenté mercredi 20 mars 2024 le bilan du plan de lutte contre les fraudes sociales, fiscales et douanières.

Après une présentation tonitruante du plan fraude en mai 2023, voici venir le temps du premier bilan... 10 mois seulement après l'annonce des mesures ! En principe annuels, les résultats du contrôle fiscal ne peuvent provenir de mesures prises en cours d'année. Et c'est d'autant plus vrai que nombres de mesures ont nécessité l'adoption de textes législatifs ou demandé des adaptations et/ou réorganisations dans les services concernés. Cette énième opération de

communication, puérite et frétilleuse, relève plus du point d'étape que du bilan !

De la même manière, qualifier de record historique les 15,2 milliards d'euros de mises en recouvrement est une nouvelle fanfaronnade gouvernementale. C'est oublier les 16,1 milliards de 2018 (avant la Covid) ou les 21,2 milliards de 2015.

Quant au nombre de contrôles, qui serait en hausse de 25 %, il s'agit d'une augmentation en trompe-l'œil. Ce sont surtout les contrôles effectués du bureau et les contrôles ciblés sur la TVA par exemple qui ont augmenté.

Les contrôles effectués sur place, dans les locaux des entreprises, et les examens de situation fiscale personnelle (ESFP, qui permettent d'avoir accès aux comptes bancaires des particuliers, principalement les plus aisés) sont en forte baisse de longue date : à titre d'exemple, on comptait 21 324 vérifications générales de comptabilité en 2022 contre 38 359 en 2008 et 2293 ESFP contre 4166 en 2008.

Or, depuis, le tissu économique et fiscal a évolué. En 2008, on dénombrait 36 millions de foyers fiscaux, on en dénombre un peu plus de 40 millions actuellement. 4 millions d'entreprises assujetties à la TVA contre un peu plus de 8 millions actuellement et 1,5 millions d'entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés contre 3 millions actuellement.

Autrement dit, malgré une forte hausse du nombre d'agents économiques et de la richesse créée (entre 2008 et 2022, le PIB a augmenté d'environ 30 %), en proportion du tissu fiscal et de la richesse nationale, les résultats du contrôle fiscal sont certes historiques, mais pas au sens positif du terme.

La question des effectifs du contrôle fiscal demeure tout aussi prégnante. Après plusieurs années de suppressions de postes dans la sphère du contrôle fiscal, Gabriel Attal avait dans un élan de générosité parlé de créations d'emploi. Au final, l'opération se solde essentiellement par du redéploiement ou transfert d'emploi, au détriment des services de gestion des entreprises et des particuliers. La promesse de cesser les suppressions d'emplois à la DGFIP semble à nouveau bien compromise et risque d'être à nouveau sacrifiée sur l'autel de l'austérité budgétaire annoncée par Bruno Le Maire.

Enfin, pour Solidaires Finances Publiques, mettre sur un même plan la lutte contre la fraude aux cotisations sociales des employeurs (estimée à environ 10 milliards d'euros), la fraude aux prestations sociales (estimée à environ 2 milliards d'euros) et la lutte contre la fraude fiscale (80 à 100 milliards d'euros) en dit long sur les choix politiques actuels et ne peut que renforcer le sentiment d'injustice fiscale et sociale.

Nous n'avons pas besoin de grands discours, mais simplement de moyens, qui nous sont non seulement refusés, mais dont on nous prive chaque année un peu plus. Le Cadre d'Objectifs et de Moyens, comme la campagne d'impôt sur le revenu, nos deux sujets à l'ordre du jour, illustrent parfaitement cette réalité qui est la nôtre : faire toujours plus, avec toujours moins.

S'agissant de la campagne déclarative d'impôt sur le revenu, si les buts de la DGFIP sont louables en matière d'offre d'accueil multi-canal, de lutte contre la fraude fiscale, il est à regretter que les suppressions d'emplois dans les SIP (-25 % en 10 ans) anéantissent inévitablement les objectifs que se fixe l'administration. La situation des effectifs dans les services des SIP est telle qu'il est devenu impossible d'assurer correctement et dans un même temps, l'accueil, de conseiller le public au guichet, d'être présent dans les France services et en mairie, de répondre au téléphone et aux courriels, à la BALFS, d'être en soutien des centres de contacts, de gérer et de saisir les déclarations 2042... Très clairement, ceci relève du vœu pieux, voire de l'utopie.

Si la Direction Générale veut que ces objectifs puissent être réellement remplis par les agents des Finances Publiques, il faudra aller au-delà des écrits pleins de bons sentiments et prendre en compte les charges de travail réelles et avérées, ainsi que les conditions de travail des agents. On ne peut pas désirer un service public exemplaire, disponible, technicien, proche des usagers et de l'autre réduire les moyens et détruire ces services. Cette ambiguïté n'est plus tenable. Solidaires Finances Publiques demande une vraie prise de conscience de la Direction Générale et du Gouvernement sur ces sujets.

Quant au COM, Solidaires Finances Publiques avait demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour, nous vous écouterons donc attentivement détailler l'avenir de nos missions et de nos services. La publication « L'essentiel du COM 23-27 » annonçait « une trajectoire favorable en crédits et en emplois, inédite depuis la création de la DGFIP » : qu'en est-il aujourd'hui ? Quand les DUERP successifs et le baromètre social mettent en avant l'inquiétude des agents face aux évolutions de la DGFIP, pouvez-vous les rassurer et leur démontrer aujourd'hui que toutes les évolutions ne sont pas synonymes de compression des effectifs ?